

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/072025

Date de convocation et d'affichage : Lundi 30 juin 2025.

Nombre de conseillers :

En exercice : 09

Présents : 06

Votants : 08

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 04 juillet à 19h00, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. CHARPENTIER Philippe.

Etaient présents : 06	M. CHARPENTIER Philippe, Mme COUDERC Aline, M. GOYON Laurent, M. HOMBOURGER Bernard, M. PONCE Yannick, Mme VANDEWINCKELE Fabienne.
Pouvoirs : 02	M. PONCE Yannick donne pouvoir à M. HOMBOURGER Bernard. Mme VANDEWINCKELE Fabienne donne pouvoir à Mme LECONTE Valérie.
Absent excusé : 01	M. ROCHE Benoît.
Secrétaire de séance :	Mme LECONTE Valérie.

Délibération N° 49/2025 : Reconduction de la subvention communale pour les enfants fréquentant les restaurants scolaires.

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°41/2025 relative à la subvention communale pour les enfants fréquentant les restaurants scolaires,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de se prononcer sur la reconduction de la subvention communale pour les enfants fréquentant les restaurants scolaires,

Le conseil municipal,

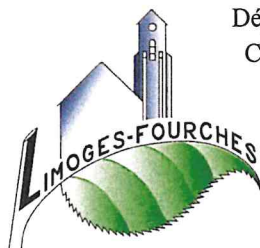
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Article 1 : DECIDE de reconduire les 1,50 € de subvention par enfant et par repas pour l'année scolaire 2025-2026 (rentrés scolaire 2025) pour les enfants de la commune quel que soit le lieu de restauration.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à imputer cette dépense au chapitre 65- « Autres charges de gestion courante » au budget primitif 2025.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en préfecture le
Et de la Publication le
Le Maire
Ph CHARPENTIER

Le Maire
Philippe CHARPENTIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/072025

Date de convocation et d'affichage : Lundi 30 juin 2025.

Nombre de conseillers :

En exercice : 09

Présents : 06

Votants : 08

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 04 juillet à 19h00, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. CHARPENTIER Philippe.

Etaient présents : 06	M. CHARPENTIER Philippe, Mme COUDERC Aline, M. GOYON Laurent, M. HOMBOURGER Bernard, M. PONCE Yannick, Mme VANDEWINCKELE Fabienne.
Pouvoirs :02	M. PONCE Yannick donne pouvoir à M. HOMBOURGER Bernard. Mme VANDEWINCKELE Fabienne donne pouvoir à Mme LECONTE Valérie.
Absent excusé : 01	M. ROCHE Benoît.
Secrétaire de séance :	Mme LECONTE Valérie.

Délibération N°50/2025 : Décision modificative N° 1/2025.

Le conseil municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la délibération N°4/2025 relative au Débat D'orientation Budgétaire,

CONSIDERANT les problématiques évoquées lors du Conseil Municipal du 07 mars dernier, par la possibilité de mettre en place un nouveau financement afin de faire face à l'ensemble des dépenses évoquées lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans le cadre du Contrat Rural.

CONSIDERANT qu'avant d'accorder à Monsieur le Maire une autorisation pour mobiliser un emprunt, il est nécessaire qu'au préalable les crédits soient inscrits au budget pour que le prêt soit autorisé.

Il est proposé au conseil municipal, de voter la décision modificative suivante :

CHAPITRE	IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts en euros		(+) 300 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2131	Bâtiments publics	(+) 300 000,00 €	

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Article unique : APPROUVE la décision modificative N°1/20205 ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en préfecture le
Et de la Publication le
Le Maire
Ph CHARPENTIER

Le Maire

Philippe CHARPENTIER

